

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 août 2018

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Thérèse LALOGÉ
Mme Annette RODIER - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI - M. Pascal FERRARD - Mme Sylvie PALUMBO

Absents - Excusés :

Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à M Jean-Marc BOUSCHBACHER
M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Laurent ROUSSELOT
Mme Marlène CLEMENT pouvoir à Mme Thérèse LALOGÉ
M. Jean-Claude HATIER
Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 21 août 2018

En préambule au Conseil Mrs VOINOT et PHILIPPE cogérants de la SCI PHINOT à Vittel présentent aux Conseillers leur projet d'implantation de chambres funéraires sur le terrain communal situé Route de Vittel qu'ils ont l'intention d'acquérir.

Début du conseil : 21 h

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 – Acceptation d'un don "restauration du Calvaire"
- 2 – SMIC 88 : avis sur demande d'adhésion
- 3 - Personnel communal : nomination d'un adjoint technique 2^{ème} classe en tant que stagiaire
- 4 – Annulation de titre exercices antérieurs
- 5 – Location d'une cellule sur la "zone de la Barbeline"
- 6 – Vente d'une parcelle communale
- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 26 juillet 2018 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – Acceptation d'un don "restauration du calvaire" (délibération n° 2018.08.31/01)

Monsieur DESVERNES explique que Mr FALLOT a fait un don, par chèque au nom de l'Association des Amis du Patrimoine pour la restauration du calvaire.

Comme le montant des travaux est à la charge de la commune, il était impossible d'encaisser ce montant dans de telles circonstances. Un nouveau chèque, bien libellé cette fois, nous est parvenu.

Une darnéenne nous a félicité pour le travail rendu sur l'édifice et Mr FALLOT a fait part de son admiration sur la fresque réalisée rue Lecomte.

A l'unanimité, le Conseil, accepte ce don et remercie ce généreux donateur.

2 - SMIC 88 : avis sur demande d'adhésion (délibération n° 2018.08.31/02)

Une demande émanant du SMIC des Vosges nous propose l'adhésion de la Commune de VAUDONCOURT et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

C'est à l'unanimité que le Conseil donne son accord à ces adhésions.

3 - PERSONNEL COMMUNAL : nomination d'un adjoint technique 2^{ème} classe en tant que stagiaire (délibération n° 2018.08.31/03)

Monsieur DESVERNES explique que Mr MICHAUX Kévin est employé aux services techniques depuis le 15 octobre 2017.

Son statut d'agent contractuel est échu le 16 octobre prochain et comme il donne entière satisfaction, il y a lieu de le nommer stagiaire pendant 1 an (délai légal) avant sa titularisation.

C'est à l'unanimité, que les membres du Conseil, sont favorables à cette nomination.

4 – ANNULATION DE TITRE EXERCICES ANTÉRIEURS

Monsieur DOUILLET comptable nous demande d'annuler un montant de 200,00 € au compte 673, concernant des doublons sur droit de place (camion outillage) de 2012, 2014 et 2016.

Après débat et considérant que cette annulation n'est pas suffisamment explicite à ses yeux, le conseil décide de reporter sa décision.

5 - LOCATION D'UNE CELLULE SUR LA "ZONE DE LA BARBELINE" (délibération n° 2018.08.31/04)

Monsieur le Maire revient sur la demande de location d'une cellule à la Barbeline déjà évoquée lors du conseil précédent dans la rubrique "informations diverses".

Plusieurs travaux sont à effectuer : l'électricité, la menuiserie ainsi que la pose d'un linteau en béton sur de la porte d'entrée.

Le montant total des aménagements est estimé est de 11.000 €. Le locataire s'engage à les prendre en charge puisque le budget de cette section ne peut supporter de tels investissements

Il est proposé d'établir un loyer mensuel de TTC 400 € + 50 € de charges pendant 24 mois au lieu de TTC 800 € + 50 € (base de location actuelle sur le même type de local) et ce dès le premier mois d'occupation des locaux.

Une convention devra être signée entre les deux parties ou sera précisé « qu'en cas de départ avant les 24 mois, les travaux engagés resteront à la commune sans aucun dédommagement ». Au-delà de ce délai, le loyer sera

M. ROUSSELOT s'inquiète, car en cas de départ du locataire sans avoir réglé les factures de ces modifications (redressement judiciaire ou faillite par exemple) qui les règlera puisque le bâtiment nous appartient. Il appelle donc à être vigilant sur ce point.

Monsieur DESVERNES indique qu'il ne reste plus qu'une seule cellule de disponible entre le magasin Gamme Vert et Angle de vue.

L'espace réservé aux services techniques est occupé par DISAL, jusque courant septembre à titre gracieux, suite au sinistre de leur local. Monsieur DESVERNES leur en a proposé l'achat, mais ils sont propriétaires du bâtiment sinistré. Un contact téléphonique va nous informer de la date de leur départ effectif.

C'est à l'unanimité, que les conseillers acceptent cette proposition de location.

6 – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE *délibération n° 2018.08.31/05)*

Messieurs PHILIPPE et Mr VOINOT désirent acquérir la parcelle au lieu dit la Barbeline, route de Vittel, cadastré OA 617 afin d'y implanter des chambres funéraires comme ils nous l'ont présenté avant la séance.

Ils nous proposent un montant de 30.000 € net hors frais de notaire. Les locaux seront opérationnels normalement en septembre 2019 avec l'embauche de vacataires et d'un ou d'une secrétaire.

Bien que le terrain ait été acquis il y a quelques années pour un montant de 43.000 € en tant que "réserve foncière" et que jusqu'à ce jour aucune offre d'implantation commerciale ou industrielle ne se soit manifestée, il est demandé l'approbation du conseil.

Mme JEANMICHEL, bien qu'absente, a fait parvenir, son avis : « elle est d'accord pour vendre cette parcelle au tarif demandé pour le projet même si la commune réalise une moins value à condition toutefois que les acheteurs obtiennent l'autorisation administrative de s'installer si non, la vente sera caduque ».

Après concertation, il est passé au vote :

C'est par 11 voix pour et 2 abstentions que la vente de ce terrain est acceptée.

Informations et questions diverses :

- Monsieur Benoît ROCHAS, sous-préfet a pris ses fonctions lundi 27 août en remplacement de Mme Jeanne VO HUU LÊ. Il sera de passage à la commune le 11 septembre. Il s'entretiendra avec le président et les vice-présidents de la COM COM puis il assistera au conseil communautaire qui se déroulera à Lerrain en soirée.

- remerciements de Mmes HUMBERT et PRESSAGER, référentes de la chorale au sein de la MPT, pour la subvention octroyée pour cette section.

- présentation du document de valorisation financière et fiscale de la commune. Celui-ci sera revu lors d'un prochain conseil par Mme JEANMICHEL, absente ce jour, qui nous commentera les tableaux présentés.

- passage le 2 septembre du rallye de motocyclettes anciennes (130 motos) venant de Claudon en direction de Monthureux sur Saône. La route de la gare étant fermée, l'itinéraire a été modifié et empruntera la route d'Attigny au lieu de la rue de la République.

- point sur les travaux :

Station de traitement :

- L'installation des bouteilles de CO2 est en cours ;
- La clôture du site se poursuit ;
- Resteront la façade du château d'eau et les espaces verts.

Station d'épuration : attente du résultat de la présentation de l'avant projet pour demandes de subvention.

- travaux rue de la gare : comme prévu, la conduite d'eau a été déplacée.
- le chantier des HLM le Hébaïn avance : les travaux de la voirie à charge communale sont commencés.
- la porte de l'appartement loué dans les locaux de la MPT est posée par l'entreprise Tridon.

Au château :

- Nouvelles portes intérieures des musées tchèque et slovaque posées lundi 3 septembre
 - Actisov va entreprendre la rénovation des geôles.
- suite à l'audit confié à Juricia Conseil concernant les taxes foncières des bâtiments communaux, il ressort que nous bénéficions d'un dégrèvement de 2.929 € sur les années 2013 à 2017. Montant des honoraires à régler à cet organisme : 1581,66 € correspondant à 45 % des économies obtenues suite à leur intervention.
- CADA : deux nouvelles familles vont s'installer aux HLM du Grand jardin.

Monsieur ROUSSELOT indique que des pigeons ont élu domicile rue de la Collégiale. Monsieur BELGERI précise qu'il peut relancer le dispositif déjà employé pour le château.

Monsieur ROUSSELOT souhaite des précisions :

- sur l'état du dispensaire : on attend le rapport de Véritas ;
- sur l'embauche du chef de projet pour le dossier revitalisation du bourg-centre : les entretiens sont en cours avec la commune de Xertigny ;
- concernant le week end cyclotourisme qui s'est déroulé en août : on n'a pas été sollicité par les organisateurs pour un arrêt sur la commune.

Monsieur DESVERNES signale qu'il envisage d'installer un panneau à chaque entrée de la ville qui sera à la disposition des associations pour annoncer leur manifestation, afin qu'aucune pancarte disparate ne fleurisse sur la commune !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Darney, 31 août 2018

Le Maire,
Y. DESVERNES

